

# 5

## Les cinq raisons principales

De choisir la Sun Life pour l'assurance temporaire

À L'USAGE EXCLUSIF  
DES CONSEILLERS



### 1. La Temporaire Sun Life est l'un des produits temporaires à tarif concurrentiel les plus complets au pays dans nos marchés clés.

- Les durées d'assurance de **10, 15, 20 et 30 ans** vous aideront à offrir la solution la plus appropriée pour les besoins de vos Clients.
- **Garantie Protection-renouvellement** – unique en son genre, elle protège les Clients contre la forte augmentation des primes au renouvellement.
- **Garantie Protection du partenaire d'affaires** – lorsqu'elle est ajoutée à un contrat temporaire multiassurance, les partenaires d'affaires assurés peuvent souscrire, au décès de l'un d'entre eux, une nouvelle assurance sans avoir à fournir de preuves médicales d'assurabilité.
- **Garantie Protection de l'entreprise** – conçue pour les propriétaires d'entreprise qui prévoient l'expansion de leurs affaires, cette garantie leur permet de souscrire de l'assurance supplémentaire, sans avoir à fournir de preuves médicales d'assurabilité.

Pour une liste complète des caractéristiques, voir le guide du conseiller sur la Temporaire Sun Life.

### 2. La Temporaire Sun Life offre aux Clients une protection aujourd'hui et des solutions pour répondre à leurs besoins de demain.

Elle est transformable en un contrat de notre gamme complète de produits d'assurance-vie permanente, notamment :

- Assurance-vie permanente Sun Life
- Vie Protection Sun Life avec participation II, Vie Capitalisation Sun Life avec participation II, Vie Accélération Sun Life avec participation
- Vie universelle Sun Life Pro et Vie universelle Sun Life II

Les Clients qui transforment leur couverture en une assurance permanente peuvent transformer toute couverture temporaire restante – jusqu'à 3 fois le capital nominal du nouveau contrat d'assurance permanente de base – en une garantie temporaire facultative sans avoir à présenter des preuves d'assurabilité.

### 3. Nos exigences de tarification réduites vous permettent d'assurer vos Clients plus facilement.

Les Clients âgés de 18 à 40 ans qui demandent une assurance allant jusqu'à 5 000 000 \$, ceux âgés de 41 à 50 ans qui demandent une assurance allant jusqu'à 3 000 000 \$ et ceux âgés de 51 à 60 ans qui demandent une assurance allant jusqu'à 1 000 000 \$ n'auront peut-être pas à présenter d'analyses de sang et de signes vitaux s'ils passent une entrevue téléphonique.

### 4. L'entrevue téléphonique accélère le processus de la proposition!

L'entrevue téléphonique est une formule à la fois commode, confortable et confidentielle pour recueillir des renseignements sur l'assurabilité des Clients. Une seule entrevue téléphonique suffit pour remplir plusieurs propositions d'assurance-vie et d'assurance maladies graves pour le même Client. Donc, moins de paperasserie pour vous et une façon plus simple de faire des affaires.

### 5. Une entreprise digne de confiance depuis des générations.

La Sun Life est profondément enracinée au Canada, où elle a été fondée il y a plus de 150 ans. Aujourd'hui, elle est une compagnie solide et bien capitalisée, qui affiche d'excellentes notes de crédit. Nous continuons d'avoir une incidence sur la vie de millions de Clients partout au pays.

Notre appui. Votre croissance.

# Temporaire Sun Life

Sommaire des garanties facultatives

Ce produit peut être personnalisé pour répondre aux besoins uniques des Clients de manière à maximiser la protection de leur famille ou de leur entreprise. Voici certaines des garanties facultatives que les Clients peuvent ajouter à leur contrat.

## Assurance temporaire d'enfant

- Âge à l'établissement : pour les parents, de 18 à 55 ans; les enfants assurés doivent avoir 18 ans ou moins au moment de remplir la proposition
- Procure une assurance-vie à tous les enfants admissibles (nés ou à naître) de la personne assurée, jusqu'au jour où l'enfant atteint l'âge de 25 ans.
- Les primes sont payables pendant 20 ans.
- Montant d'assurance : de 10 000 \$ à 30 000 \$.
- Le Client peut souscrire pour chaque enfant une nouvelle assurance-vie dont le montant ne dépassera pas 10 fois le montant de la garantie, jusqu'à concurrence de 300 000 \$. La Sun Life ne demandera pas de preuves médicales d'assurabilité.

## Décès accidentel

- Âge à l'établissement : de 18 à 65 ans
- Prévoit le versement d'un capital-décès supplémentaire au bénéficiaire si la personne assurée décède des suites d'un accident.
- Les primes sont uniformes pendant toute la durée de la garantie.
- Le montant offert pour les adultes est le moindre des montants suivants : 2 fois le capital nominal du contrat ou 1 000 000 \$.

## Exonération en cas d'invalidité du propriétaire

- Âge à l'établissement : de 18 à 55 ans
- Maintient la couverture en vigueur si le propriétaire du contrat devient invalide et incapable de toucher un revenu.
- La Sun Life paie les primes de la Temporaire Sun Life et des garanties facultatives adjointes au contrat, jusqu'à concurrence d'un maximum annuel de 50 000 \$ pour l'ensemble des contrats auprès de la Sun Life.
- La Sun Life continue d'exonérer les primes tant que le propriétaire du contrat est invalide.

## Exonération en cas d'invalidité totale

- Âge à l'établissement : de 18 à 55 ans
- Maintient l'assurance si la personne assurée devient totalement invalide et incapable de toucher un revenu.
- La Sun Life exonère le paiement des primes de la Temporaire Sun Life et des garanties facultatives adjointes au contrat, jusqu'à concurrence d'un maximum annuel de 50 000 \$ pour l'ensemble des contrats auprès de la Sun Life.
- La Sun Life continue d'exonérer les primes tant que la personne assurée est invalide.

**Vous voulez en savoir plus sur les caractéristiques et les garanties de la Temporaire Sun Life?**

Pour plus de renseignements, communiquez avec votre représentant de la Sun Life.

## Garantie d'assurabilité

- Âge à l'établissement : de 18 à 45 ans
- Donne la possibilité de souscrire de l'assurance supplémentaire, sans avoir à fournir de preuves médicales d'assurabilité.
- Le Client peut souscrire une nouvelle couverture ou une couverture supplémentaire tous les 3 ans ou après un événement de la vie (p. ex. mariage ou naissance d'un enfant), à compter de l'anniversaire du contrat le plus proche du 18<sup>e</sup> anniversaire de la personne assurée.
- Le montant offert est le moindre des montants suivants : le capital nominal du contrat ou 300 000 \$. Il est permis au Client d'exercer huit fois cette option.

## Protection de l'entreprise

- Âge à l'établissement : de 18 à 65 ans
- Conçue pour les propriétaires d'entreprise qui prévoient une hausse de la valeur de leur entreprise. Permet de souscrire une nouvelle assurance pour la personne assurée, à son âge atteint. La Sun Life ne demandera pas de preuves médicales d'assurabilité.
- Pendant les 10 premières années du contrat, le Client a l'option de souscrire une nouvelle assurance, à chaque anniversaire du contrat.
- Le montant maximum de la nouvelle assurance est égal à quatre fois le montant de l'option ou 10 000 000 \$, selon le moindre montant.

## Protection du partenaire d'affaires

- Âge à l'établissement : de 18 à 65 ans
- Lorsqu'elle est ajoutée à un contrat temporaire multiassurance, les partenaires d'affaires assurés peuvent souscrire, au décès de l'un d'entre eux, une nouvelle assurance. La Sun Life ne demandera pas de preuves médicales d'assurabilité.
- Offerte avec les contrats multiassurances lorsqu'il y a au moins 3 couvertures d'assurance sur une tête.
- Option économique qui permet aux partenaires d'affaires survivants de conserver une couverture qui correspond à leur participation dans l'entreprise.

## Protection-renouvellement

- Âge à l'établissement : de 18 à 65 ans
- Offerte pour la Temporaire Sun Life 10 ans seulement, cette garantie permet au Client de bénéficier de primes de renouvellement moins élevées en payant une légère prime supplémentaire aujourd'hui.
- Donne une plus grande souplesse au Client qui ne veut pas repasser par le processus de tarification au renouvellement.
- Protège contre la forte augmentation des primes au renouvellement.